



Doc. 145

21 novembre 1950

Problèmes sociaux de la jeunesse

Conclusions¹

Assemblée parlementaire

1. Résolution adoptée le 21 novembre 1950 en conclusion du débat sur le rapport de la commission des Questions sociales

L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe :

1. Estime que dans le cadre de la construction de l'Europe Une action coordinatrice doit être entreprise en vue d'apporter une solution aux problèmes sociaux de la jeunesse et de l'enfance, et ce, notamment en matière de formation professionnelle des jeunes, d'échanges internationaux de jeunes, d'apatridie des enfants, de secours aux enfants, de délinquance juvénile, de protection morale dans les domaines de la presse enfantine et du cinéma ;
2. Rend hommage aux travaux menés dans ce sens par les grandes organisations privées et aux réalisations qu'elles ont déjà obtenues; se félicite des efforts faits par le Bureau d'Études européen de la Jeunesse et de l'Enfance pour apporter des solutions concrètes aux problèmes posés dans ces différents domaines;
3. Charge le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de se tenir en liaison avec les grandes organisations officielles et privées et notamment de suivre les travaux du Bureau d'Études européen de la Jeunesse et de l'Enfance dans les domaines de la Formation professionnelle des Jeunes et des Échanges internationaux de Jeunes et de faire rapport à la commission des Questions sociales sur les résultats de ces démarches;
4. Recommande aux gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe d'appuyer les efforts de coordination européenne dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse, et en particulier de prendre toutes mesures administratives et financières de nature à favoriser un plus large échange de jeunes.

1. Voir Doc. 138, rapport.

